

DEMANDE DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Document à remplir et à retourner à la Mairie de Barneville-Carteret, au service de la police municipale, **trois semaines avant la manifestation.**

police@barneville-carteret.fr 02 33 53 88 29 Je soussigné(e) : M. Mme. NOM Prénom Oualité: Adresse: Tel.: Mail: vous prie de bien vouloir autoriser : ASSOCIATION PARTICULIER RESTAURANT AUTRE:..... Dénomination à vendre ou à distribuer des boissons des groupes 1 et 3 (article L.3321-1, L.3334-2, L.3335-4 et D. 3335-16 et suivants du Code de la Santé Publique); Groupe 1 : boissons sans alcool Groupe 3 : boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, poiré, hydromel) et vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruits ou de légumes comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool. Nom de la manifestation : Lieu de la manifestation : Date(s): Heures:

Signature

Barneville-Carteret, le